Présentation orale de M. Fortuné Gaetan ZONGO

RAPPORTEUR SPECIAL DES NATIONS UNIES SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI

62ème session du Conseil des Droits de l'Homme

29 juin 2026

Protéger les réfugiés burundais contre les effets d'une normalisation précipitée.

Monsieur le Président,

Distingués représentants,

Mesdames et messieurs,

C'est un honneur renouvelé de me retrouver devant cette assemblée pour la 62e session du Conseil. Je me présente devant vous après quatre années d'exercice de mon mandat que ce Conseil a lui-même instauré en octobre 2021 et qu'il a renouvelé l'année dernière, réaffirmant ainsi sa propre détermination à faire prévaloir les droits humains au Burundi.

Je voudrais d'emblée souligner la nature de ce mandat. Ce n'est pas un mandat d'accusation. C'est un mandat de suivi, de dialogue et d'appui, conçu pour accompagner le Burundi dans l'accomplissement de ses obligations internationales. Depuis ma prise de fonction, j'ai établi des relations de travail avec la société civile burundaise, les organisations régionales et les agences onusiennes.

Je reste pleinement disponible pour engager un dialogue constructif avec le Gouvernement burundais, sous toute forme qu'il jugera appropriée. Mon intervention préfigure les conclusions de mon rapport annuel, en cours de finalisation, qui sera soumis au Conseil dans les prochaines semaines. Je m'appuie sur des informations recueillies auprès de sources indépendantes et multiples, dont la convergence constitue elle-même, une preuve de cohérence et de fiabilité.

Monsieur le Président,

Le Burundi traverse une crise profonde des droits humains depuis avril 2015. Le pays est dans un cycle électoral qui a débuté en juin 2025 et culminera avec la présidentielle de 2027. Les élections de 2025, remportées par le parti au pouvoir avec 96,5 % des suffrages, se sont déroulées dans un contexte d'intimidations et d'arrestations arbitraires. La militarisation accrue des Imbonerakure, dont des

formations paramilitaires ont été documentées dans plusieurs provinces, accroît le risque de violences à l'approche de 2027.

La situation économique aggrave ces tensions. Après avoir culminé à 45,5 % en avril 2025, l'inflation demeure en mai 2026 à 20,8 %, soit plus du double du seuil régional de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les pénuries chroniques de carburant désorganisent les services essentiels, et plus de 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Monsieur le Président,

Sur le plan des droits civils et politiques, la liberté d'expression est gravement entravée par des dispositions pénales vague, telles que l'atteinte à l'intégrité du territoire national et la diffusion de fausses informations, qui visent les journalistes, les blogueurs et les défenseurs des droits humains.

La liberté d'association est également restreinte : des organisations de la société civile font l'objet de poursuites au seul motif de leurs partenariats internationaux. L'indépendance judiciaire demeure profondément compromise, privant les victimes de toute perspective de justice effective.

Les droits des femmes restent gravement bafoués : plus de 105 féminicides ont été enregistrés en 2025 dans un contexte d'impunité persistante.

S'agissant des droits économiques, sociaux et culturels, l'Indice de développement humain du Burundi demeure parmi les plus bas au monde.

Les services de santé et d'éducation souffrent d'un sous-financement chronique, aggravé par l'afflux de réfugiés congolais depuis fin 2025. La question foncière reste préoccupante : des expropriations abusives visant des familles vulnérables, orchestrées par des acteurs proches du pouvoir, alimentent des tensions sociales profondes.

Monsieur le Président,

Malgré les déclarations officielles, aucune source indépendante consultée dans le cadre de mon mandat n'a conclu à une amélioration structurelle. Des informations crédibles font état de plus de 400 personnes tuées et de plus de 200 victimes de disparitions forcées depuis 2020, dont environ une centaine pour les seules années 2024-2025 — ce qui traduit une accélération marquée. Ces chiffres sont corroborés par le communiqué conjoint du 1er septembre 2025, cosigné par sept procédures spéciales, qui documente 605 exécutions extrajudiciaires, 892 détentions arbitraires, 62 actes de torture et 200 cas de violences sexuelles. Il s'agit d'un faisceau cohérent et concordant d'informations émanant d'acteurs indépendants qui, malgré des méthodologies différentes, décrivent une réalité fondamentalement identique.

Aucune enquête sérieuse n'est menée sur ces violations. Aucune responsabilité n'est établie. Aucune justice n'est rendue.

Je me félicite des libérations provisoires récentes de journalistes et d'hommes politiques après plusieurs années de détention, dont Sandra Muhoza, Kenny Claude Nduwimana et Alain Guillaume Bunyoni. Pour autant, ces gestes ne constituent pas, à eux seuls, un changement structurel.

Le refus persistant du gouvernement burundais d'autoriser l'accès du Rapporteur Spécial au pays et le maintien de la fermeture du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains illustrent une non-coopération systématique. Depuis ma nomination en avril 2022, aucune demande d'accès n'a été accordée. La CNIDH fait l'objet de méfiance, et la Commission Vérité et Réconciliation a été affaiblie par des pressions politiques. Mon mandat constitue dès lors le seul mécanisme indépendant pour surveiller la situation des droits humains au Burundi, ce qui en justifie le maintien d'autant plus à l'approche d'une phase électorale à haut risque. En refusant d'y coopérer, le Gouvernement burundais remet en cause

l’autorité de ce Conseil et la légitimité du système onusien de protection des droits humains.

Monsieur le Président,

La question des réfugiés burundais constitue une préoccupation majeure et urgente de mon mandat. Depuis 2017, plusieurs milliers de réfugiés burundais sont rentrés dans leur pays, en provenance de la Tanzanie et d'autres pays de la région, selon le HCR. Ce mouvement s'est fortement accéléré depuis la relance fin 2025, avec un objectif de 3 000 retours hebdomadaires, ce qui a conduit à la fermeture programmée du camp de Nduta au 30 avril 2026. Le plan conjoint de rapatriement, signé le 2 mars 2026 et estimé à 82 millions de dollars, demeure largement non financé, ce qui compromet la réintégration durable des personnes rapatriées.

Je tiens à reconnaître la générosité dont la Tanzanie a fait preuve pendant de nombreuses années. Toutefois, l'évaluation exhaustive tripartite Tanzanie-Burundi-HCR, rendue publique avant la relance des opérations, a révélé que très peu de réfugiés envisageaient un retour. Des informations crédibles font état de pressions multiformes visant à contraindre les réfugiés à s'inscrire sur les listes de retour : fermetures d'écoles et de structures de santé, démolitions d'habitations, menaces de suspension de l'aide alimentaire. Des disparitions forcées de réfugiés burundais ont été documentées. Ces faits compromettent le caractère volontaire, sûr et digne que tout rapatriement doit revêtir.

Le principe de non-refoulement demeure absolu. Aucun État ne peut renvoyer une personne vers un pays où elle risque la torture, une disparition forcée ou une exécution extrajudiciaire. Ce principe n'est pas une option politique : il constitue une obligation juridique. Par nature, les personnes qui rencontrent des difficultés après leur retour sont les plus difficiles à documenter : souvent isolées, réduites au silence, voire disparues. L'absence de documentation ne saurait être interprétée comme l'absence de risque. Au Burundi, la frontière entre le citoyen ordinaire et le citoyen persécutable est déterminée non par les actes mais par la perception que les autorités

ont de leur loyauté politique. Cette imprévisibilité structurelle rend hasardeuse toute évaluation des risques fondée sur le seul profil déclaré du demandeur d'asile.

Ces risques de persécution post-retour ne sont ni théoriques ni hypothétiques.

Ils sont réels.

Monsieur le Président,

Distingués représentants,

Mesdames et messieurs,

Avant de conclure, j'appelle tous les États accueillant des réfugiés burundais à respecter strictement leurs obligations internationales : respecter les principes de non-refoulement et de confidentialité des procédures d'asile ; procéder à des évaluations rigoureuses et individualisées de chaque situation ; veiller à ce que tout retour soit volontaire, sûr et digne ; et suspendre immédiatement tout renvoi lorsqu'il existe un risque raisonnable de persécution.

Je réitère mon appel au Gouvernement burundais à coopérer pleinement avec les mécanismes internationaux, à autoriser une visite officielle de mon mandat et à permettre le retour d'une présence indépendante du Haut-Commissariat des Nations Unies au Burundi.

J'appelle également la communauté internationale à mobiliser sans délai les 82 millions de dollars nécessaires à la mise en œuvre du plan conjoint de rapatriement et de réintégration, faute de quoi les retours massifs en cours auront lieu sans accompagnement adéquat, aggravant la vulnérabilité des personnes rapatriées.

En tout état de cause, les réfugiés burundais ne doivent pas devenir les victimes d'une volonté politique de normalisation prématurée. En renouvelant mon mandat l'année dernière, ce Conseil a réaffirmé sa détermination à faire prévaloir les droits humains au Burundi. Il lui appartient aujourd'hui de le confirmer par le maintien et le renforcement de ce mandat jusqu'à l'amélioration effective et vérifiable de la situation.

J'ai à cœur le citoyen burundais qui a soif de justice. Je pense au paysan sur sa colline qui regarde son champ, à la jeune femme au centre de santé qui attend des soins qui n'arrivent pas, au jeune en âge de scolarisation qui se pose des questions devant sa

salle de classe. Je pense aux familles des disparus qui attendent une réponse que les autorités burundaises ne donnent pas. Ce sont eux, burundaises et burundais, que ce Conseil ne peut abandonner.

Je vous remercie de votre très bienveillante attention.
Murakoze cane !